

Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres votants : 28

Le 20 septembre 2022 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, Mairie d'Audierne, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, Maire.

Date d'envoi de convocation : le 14 septembre 2022.
Date de publication de la convocation : 15 septembre 2022

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR

Etaient absents :

Mme Armelle BRARD a donné procuration à Mme Simone JOURAND
M. Didier GUILLON a donné procuration à Mme Corinne BRIANT
Mme Nathalie COLIN

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Délibération n° 2022-127

Provision pour créances irrécouvrables (budget annexe du Port d'Esquibien)

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

Le comptable de la DDFIP a fait part au Maire de la nécessité de constater une provision pour créances irrécouvrables à hauteur de 2 532,20 €.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 5 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- provisionner les créances irrécouvrables à hauteur de 2 532,20 € au budget annexe du Port d'Esquibien ;
- préciser que les crédits nécessaires à cette provision pour créances irrécouvrables ont été inscrits au budget primitif au compte 6817 "dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants" du budget annexe du Port d'Esquibien.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H

Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS